

---

## PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024 A 18H30

---

Sont présents : Christian ISOARD, Jean-Paul JOUBERT, Alexis ISOARD, Sandrine ISOARD, Patricia ISOARD

Est excusée : Aude POURROY

### **1 – Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2024.**

Adoption du PV du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

### **2 – Vote du compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats de la boulangerie (2024 028).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2023 présenté par la secrétaire,
- Après avoir constaté que les écritures du compte de gestion établi par le comptable, sont conformes à celles de l'ordonnateur,
- **ADOpte** le compte administratif de l'année 2023 de la Boulangerie qui se décompose comme suit :

Dépenses de Fonctionnement = 204 391.85 €  
Recettes de Fonctionnement = 199 519.61 €  
Excédent de Fonctionnement 2023 = 4 872.24 €  
Excédent de Fonctionnement 2022 = 1 121.91 €  
**RESULTAT DE CLOTURE = + 5 994.15 €**

Dépenses d'Investissement = 185 070.20 €  
Recettes d'Investissement = 201 609.33 €  
Excédent d'Investissement 2023 = 16 539.13 €  
Déficit d'Investissement 2022 = - 5 624.52 €  
**RESULTAT DE CLOTURE = + 10 914.61 €**

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture :
  - au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 5 994.15 €
  - au compte 001 en dépenses d'investissement pour 10 914.61 €.

### **3 – Vote du compte administratif, compte de gestion et affectation des résultats de la commune (2024 029).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :



Dont déficit d'Investissement cumulé = 201 315.05 €  
Recettes d'Investissement = 401 415.25 €  
Dont virement de la section de Fonctionnement = 68 382.51 €  
Dont reste à réaliser = 166 348.00 €

### 5 – Vote du taux des 3 taxes directes locales pour 2024 (2024 031).

Sur la proposition du Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de conserver les taux ci-dessous pour les taxes communales pour l'année 2024 :

TAXES	RAPPEL DES TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	10.20 %	30.90 % (taux communal : 10.20 % + taux départemental : 20.70 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	40.37 %	40.37%
Taxe d'habitation (TH)	6.86 %	6.86 %

### 6 – Achat de part sociale à la Société OUVATON (2024 032).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir une part sociale pour un montant de 16 € à OUVATON SA Coopérative, hébergeur du site Internet de la Commune.

### 7 – Questions diverses.

- Cimetière : chauffage église en radian ou infrarouge (demande de devis).
- Dossier amendes de police à faire avant le 31 août 2024 pour le financement des barrières du parking de la Mairie, en face de la maison Vergnes.
- Réparations pour les ponts allant au quartier des Auberts et au quartier de l'Auche (demander des devis aux entreprises Richard MICHEL et Christophe IMBERT).
- Les loyers de la menuiserie restent impayés depuis plusieurs mois. Se renseigner auprès d'un avocat pour connaître les démarches à suivre pour régulariser cette situation.

La séance est levée à 20h45.



PISOARI